



VICE-PRESIDENCE,  
MINISTRE DE L'AGRICULTURE,  
DE L'ECONOMIE BLEUE  
ET DU DOMAINE,  
*en charge de la recherche*

N° 003188 / VP

*Le Vice-Président*

Papeete, le 12 JUL. 2021

*Affaire suivie par :*  
*Direction de l'agriculture*

à

**Madame Eliane TEVAHITUA**  
**Représentante à l'Assemblée de Polynésie française**

**Objet** : Votre question écrite au gouvernement relative aux élevages porcins en Polynésie française

**Réf.** : lettre n°92/2021/GTH/CAB/ET/et référencé sous le n° 4712 SG.APF du 28 mai 2021

Madame la Représentante,

*In orama,*

Par lettre sus référencée vous interrogez le gouvernement d'une part, sur la teneur des avis formulés au cours de l'instruction par la commission des installations classées du dossier de porcherie porté par la SCEA Polycultures dont l'exploitation a été autorisée par arrêté n°4791/MCE du 3 mai 2021 et d'autre part sur le calendrier de l'action du gouvernement pour l'application du schéma directeur de l'agriculture.

La commission des installations classées est seule en mesure de vous communiquer les éléments relatifs à l'instruction de ce dossier dans les limites de la confidentialité des débats. Ces éléments vous seront communiqués séparément.

Vous soulignez l'importance d'inscrire la filière porcine dans les axes définis pour le schéma directeur de l'agriculture afin de limiter ses impacts sanitaires et environnementaux et d'assurer l'acceptabilité sociétale des nouveaux projets.

### **1. Impact sanitaire des élevages**

En préambule je relève que vous évoquez le rapport du centre d'hygiène 2018-2019 relatif à la qualité des eaux de baignade en soulignant que les élevages de porc sont des principales causes de pollution de ces eaux en particulier dans les zones rurales. Or ce rapport, s'il conclut effectivement que la qualité des eaux en embouchure reste très préoccupante en zone urbaine comme en zone rurale avec 100% de points de qualité insuffisante, il identifie les principales sources de pollution comme le dépôt de déchets, la mauvaise gestion des assainissements collectifs et les eaux de ruissellement. Les élevages ne sont identifiés comme source de pollution que pour 1 site sur 6 en zone urbaine et 3 sites sur 14 en zone rurale. C'est bien sûr encore trop, mais il me paraît important de ramener à sa juste place la contribution de l'élevage à ce problème.

Ceci étant dit, le gouvernement est effectivement soucieux de mettre en place des filières d'élevage dont l'impact sur l'environnement sera le plus faible possible tout en favorisant la valorisation agronomique des effluents d'élevages. Notre effort vise à faire évoluer ces effluents aujourd'hui considérés comme des « déchets polluants » plutôt comme des « atouts de développement » de notre agriculture. En effet, notre politique encourage la transition de l'agriculture polynésienne vers l'agro-écologie et l'agriculture biologique, qui implique un recours important au mode de fertilisation à base de composés organiques et notamment des effluents d'élevage.

Ceci permet de maintenir et d'améliorer la fertilité des sols à long terme, de compléter ou remplacer, tout ou partie, des amendements et engrais chimiques importés, participant ainsi à la protection de l'environnement et à l'autonomie alimentaire de la Polynésie.

L'utilisation de ces effluents d'élevage en agriculture peut toutefois engendrer des nuisances olfactives, environnementales, voire sanitaires si elle n'est pas réalisée dans de bonnes conditions, d'autant plus sur l'île de Tahiti, où la problématique de la répartition de l'espace entre activités agricoles, résidentielles et industrielles est prégnante et exacerbe les conflits de voisinage, ainsi que vous avez eu l'occasion de m'en alerter au sujet du Lycée de Taravao dans votre précédente question du 10 mars 2021.

Il apparaît donc important, de réduire les problèmes engendrés par l'épandage des effluents d'élevage, tout en maintenant nos objectifs de développement d'une agriculture durable et performante.

## **2. L'action du gouvernement**

Ainsi la réflexion est elle entamée afin de créer une filière de valorisation des matières premières pouvant faire l'objet d'une valorisation agronomique parmi lesquels les effluents d'élevage de porc et de volaille mais également d'autres déchets organiques tels que les déchets de poissons issus de la pêche ou les déchets verts collectés par les communes.

Une première phase de recensement des gisements a été menée par la Direction de l'agriculture en collaboration avec de nombreux partenaires.

Ainsi qu'il avait été annoncé, les éleveurs de porc et de volaille ont été réunis à la Direction de l'agriculture les 28 avril 2021 et le 15 juin 2021 afin de mieux identifier les acteurs, les mobiliser et entamer une démarche commune. Le groupement de défense sanitaire de Polynésie française, groupement d'éleveurs récemment créé et ayant pour objet la représentation des éleveurs et leur organisation autour d'actions sanitaires a été associé à ces réunions. Le recrutement en cours, d'un directeur et d'un technicien pour cet organisme lui permettront de jouer un rôle moteur dans ce projet.

Au sein de la Direction de l'agriculture, un ingénieur a été spécifiquement chargé de cette orientation thématique.

Dans l'immédiat, les actions envisagées à court terme visent à établir un guide de bonnes pratiques permettant de réduire les nuisances de l'épandage agricole. Après une phase de validation de terrain ces bonnes pratiques pourront être rendues réglementaires si le besoin persiste.

A court terme, des études seront conduites par la Direction de l'agriculture notamment afin d'identifier les solutions techniques adaptées à notre contexte, caractérisé par la faiblesse des gisements et l'éparpillement des sources.

La résolution de cette problématique est une tâche vaste, complexe et qui touche de nombreux acteurs : des partenaires institutionnels (Direction de l'agriculture, Direction de la biosécurité, Direction de l'environnement, Direction de la santé, Service de la construction et de l'aménagement...) mais également les agriculteurs et la chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire, des représentants de la société civile et enfin des représentants des communes.

Cependant, ces difficultés ne doivent pas nous détourner de notre objectif de production locale de notre alimentation et notamment de viandes qui aujourd'hui n'est couverte qu'à hauteur de 3% pour la viande bovine et 28% pour la viande porcine par les élevages polynésiens. La politique agricole conduite par le gouvernement vise en premier lieu à développer ces productions locales dans une optique de renforcement de notre souveraineté alimentaire. Dans un contexte général où l'on observe à l'échelle mondiale que les crises politiques ou sanitaires comme celle que nous subissons actuellement génèrent des pressions de plus en plus importantes sur les ressources alimentaires et sur leur acheminement, il est vital pour la Polynésie française de maintenir son agriculture et ses élevages.

Je vous prie d'agréer, Madame la Représentante, l'expression de ma considération distinguée.

*Ta mui te aroha*



Tearii Te Moana Aisipha